

industriel composé. L'allocation devrait assurément être fonction du coût de la vie plutôt que des salaires dans l'industrie. Ce ne sont cependant là que des détails.

Il demeure que le principe du bill, même sans les amendements proposés, vise à une augmentation substantielle des allocations aux députés qui soit fonction de l'indice industriel composé ou du coût de la vie. Par conséquent, que le bill demande une majoration appréciable du traitement des députés cela s'explique. C'est sur le principe du bill que nous nous prononçons à l'étape de la deuxième lecture. Je dois admettre qu'en principe j'ai l'intention de l'appuyer.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Jacques Olivier (Longueuil): Madame le président, puis-je savoir si vous avez reçu ma motion présentée par écrit?

[Traduction]

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Le député de Longueuil (M. Olivier) a présenté une motion aux termes de l'article 6(5)a) du Règlement. Que tous ceux qui sont contre veuillent bien se lever.

Une voix: En quoi consiste la motion?

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Elle est rédigée en français.

[Français]

M. Jacques Olivier (Longueuil) propose, en conformité des dispositions du paragraphe (5)a) de l'article 6 du Règlement:

Que la Chambre continue de siéger au delà de l'heure ordinaire d'ajournement quotidien, afin de compléter l'étude à l'étape de la 2^e lecture du bill C-44, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les traitements et la Loi sur les secrétaires parlementaires.

[Traduction]

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Que tous ceux qui sont contre la motion veuillent bien se lever.

Et plus de dix députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Je déclare la motion retirée.

(La motion de M. Olivier est retirée.)

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Madame l'Orateur, je ne m'excuse pas de mon intervention à cette heure tardive parce que je suis d'avis que cette mesure ne doit pas être traitée avec une hâte inconvenante. Je suis même bien étonné qu'une question d'une telle portée ait été traitée aujourd'hui d'une façon tellement précipitée. Le gouvernement n'a eu qu'un porte-parole pour appuyer la mesure, le parti du Crédit social en a eu deux et le parti conservateur, aucun.

Il semble qu'on veuille faire adopter cette mesure le plus rapidement possible. S'il s'agissait d'un bill tendant à majorer de 50 p. 100 les salaires des postiers, tous les députés voudraient participer au débat. Mais on cherche à faire adopter en toute hâte, dans une journée, un bill qui, s'il n'est pas modifié, va permettre de majorer de 50 p. 100 l'indemnité et les allocations de dépenses des députés.

Des voix: Oh, oh!

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Je dirai aux députés qui veulent à tout prix faire connaître leur point de vue par leurs fréquentes interruptions qu'ils y parvien-

Traitements des députés—Loi

draient beaucoup mieux en participant au débat. Je suis d'accord avec le député de Broadview (M. Gilbert) qui a dit tantôt que cette question devrait faire l'objet d'un débat. Elle concerne tous les députés et tous nos mandants qui devront éventuellement payer la note. Cette question devrait faire l'objet d'une discussion générale.

Nous n'allons pas tous nous mettre d'accord. Les députés ne sont pas d'accord au sein des partis. Les avis diffèrent au sein de chaque parti. Nous devrions pourtant être capables de discuter de cette question avec maturité et sérieux, sans nous jeter à la figure les uns les autres des accusations aussi puériles que celles du député de Longueuil (M. Olivier) il y a quelques minutes à peine.

Tous ceux d'entre nous qui, en tant qu'élus du peuple, ont siégé à la Chambre ou ailleurs, ont dû de loin en loin participer à ce petit rituel qui consiste à décider de notre traitement. C'est un jeu qui ne manque pas d'être fort embarrassant; sans doute reconnaissons-nous tous qu'il s'agit d'une question fort délicate.

Le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) a justement fait remarquer cet après-midi que c'était une question dont les députés eux-mêmes devaient décider, puisque personne n'a l'autorité voulue pour le faire à leur place. Je trouve néanmoins qu'il vaudrait mieux trouver un autre moyen de décider du traitement que le Trésor public versera aux députés.

J'ai été témoin plusieurs fois de cette démarche. Le scénario en est invariablement le même. Ceux qui sont en faveur d'augmenter le traitement des députés s'empres- sent de signaler l'immense tâche qu'ils accomplissent, les longues heures de travail, les obstacles que leurs fonctions posent à la vie familiale, toutes choses au reste fort réelles. Ils signalent que bien des professionnels gagnent beaucoup plus que les députés.

● (2150)

D'autre part, ceux qui mettent en doute l'opportunité de hausser les traitements des députés élus signalent que bien des groupes de notre société ne sont pas aussi favorisés que les députés qui siègent à la Chambre des communes. En outre, ce débat a toujours tendance à déboucher sur des récriminations: on accuse ceux qui appuient la mesure de tourner autour de l'assiette au beurre, de ne penser qu'à eux; et ceux qui mettent en doute son bien-fondé, de faire du pharisaïsme, de vouloir tirer des avantages politiques en s'opposant à la mesure, peut-être mal vue du public, sachant fort bien qu'ils accepteraient la hausse de traitement. A mon avis, c'est là permettre au débat de prendre une tournure bien vile.

Je reconnais volontiers que les députés sont sincères dans la position qu'ils adoptent. A mon avis, il y a une bonne part de logique des deux côtés. Mais il y a belle lurette qu'on aurait dû trouver une meilleure façon de décider de ce que devrait être la rémunération des députés élus. Chaque fois qu'on ramène ce débat, nous disons que nous allons trouver de meilleurs moyens la prochaine fois. Évidemment, nous ne le faisons jamais et, régulièrement, un autre bill vient proposer une hausse du traitement des députés et le même petit jeu recommence. Nous avons maintenant la possibilité de régler la question. J'espérais que le gouvernement s'y attaquerait. Après tout, selon toute probabilité, le prochain Parlement ne sera pas constitué avant trois ans et demi et c'est un délai suffisant pour mettre sur pied un nouveau système.